

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Laplante](#)

<https://www.cadre21.org/membres/324c26870fb839123717e4cb>

Date d'obtention : 2020-10-15 15:14:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le délais d'intervention est rapide. La victime ainsi que tous les personnes impliqués sont prit en charge rapidement. On limite la propagation des vidéos ou photos. La questionnaire sexto permet d'évaluer, déterminer la nature des images et nous diriger dans nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le vais appliquer un protocole clair en suivant les directives de la trousse sexto. Prendre plus de temps avec la victime et les personnes impliqués pour m'assurer de leurs intégrités physiques et psychologiques.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter des débordements dans la transmission d'information. Diriger mes interventions selon les réponses obtenus dans le questionnaire sexto. Ne jamais consulter les images même si on me le propose. Rassurer la victime, faire preuve de bienveillance. Respecter la procédure selon le guide d'intervention sexto.